



Rechercher dans le site OK

DÉCOUVRIR | VIVRE À CHAZEY-BONS | VIE MUNICIPALE | ECONOMIE | TOURISME-ANIMATIONS

Bienvenue sur le site officiel de la commune

Commune de
Chazey-Bons

ACCÈS RAPIDE
Permanence mairie
Compte-rendus Conseil Municipal
déchetteries
Menus cantine

Actualités/Agenda

> Inscription sur les listes électorales avant le 31/12/09

Toutes les actualités

Mairie de Chazey-Bons . 01300 Chazey-Bons . Tél.: 04 79 81 70 18 . Fax : 04 70 81 73 64
Réalisation : B2F Concept

CONTACTEZ-NOUS | COPYRIGHT | MENTIONS LÉGALES | PLAN DU SITE | ACCÈS PRIVÉ

Le mot du Maire,

La publication de ce bulletin municipal me donne l'occasion de vous présenter mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année 2010. Cette année 2009 a surtout été une année de préparation et d'études de faisabilité de projets importants pour notre commune, projets qui seront lancés courant 2010. Ils concernent la station d'épuration de Cressieu, le réseau d'eau potable et les écoles.

Deux maîtres d'œuvre ont déjà été sélectionnés, l'un pour conduire la construction d'une nouvelle station d'épuration à Cressieu et l'autre pour la rénovation du réseau d'eau. Nous avons constitué les dossiers d'avant projets et les avons soumis au Conseil Général

de l'Ain pour l'obtention de subventions. Ces subventions sont essentielles à notre plan de financement.

En ce qui concerne les écoles, quatre cabinets d'architectes ont été choisis pour faire une proposition d'aménagement d'un groupe scolaire réunissant les classes de primaires, de maternelle, et la cantine scolaire sur un même site. L'aménagement consistera en une extension de l'école primaire actuelle avec une mise aux normes des bâtiments existants. La sélection finale du projet se fera à partir des esquisses et des devis estimatifs proposés.

Vous trouverez plus de détails sur ces dossiers en pages intérieures.

Vous avez été nombreux à participer aux réunions de quartiers et je tiens à vous en remercier. Ces rendez-vous sont pour la municipalité des occasions uniques chaque année d'être au plus près des citoyens et de leurs préoccupations et problèmes de quartiers. Comme vous pouvez le constater en page de couverture, la commune s'est dotée d'un site web sur lequel un grand nombre d'informations pratiques et sur la vie de la commune sont disponibles.

J'ai le plaisir de vous inviter à la cérémonie des vœux, à la salle des fêtes, le 8 janvier à 18h30.

Didier Bonnard
Maire de la commune

Vue d'ensemble du budget 2009

Dépenses de la section de fonctionnement	887 447€
Recettes de la section de fonctionnement	619 187€
+ Excédent antérieur reporté	+268 260€
	= 887 447€
Dépenses de la section d'investissement	346 500€
+Solde d'exécution reporté	+111 333€
	= 457 833€
Recettes de la section d'investissement	457 883€
Total du budget	1 345 280€

Détail des recettes principales

Contributions directes	389 766€
Dont Taxe d'habitation	44 116€
Taxe foncière bâtie	97 092€
Taxe foncière non bâtie	5 424€
Taxe professionnelle	243 132€
Dotations et participations	189 330€

Principales réalisations 2009

Columbarium	5785€
Equipement numérique de l'école	12 000€
Site Internet	4400€
Mise en conformité salle de Cressieu	6400€
Numérisation des cimetières	2200€
Restauration four de l'Abbaye	6700€

Prévisions pour 2010

- Réseau d'eau potable sur le secteur de Cressieu : nouvelle conduite principale avec antennes de distribution, travaux estimés à 638 743 €
 - Construction d'un groupe scolaire réunissant maternelles, primaires et cantine estimée à 805 000 €
 - Réhabilitation du système d'assainissement collectif de Cressieu estimée à 258 950 €.
- La taxe d'assainissement (sur votre facture d'eau) qui était de 0,245€/mètre cube depuis 2003 va passer à 0,50 € afin d'approvisionner ces travaux

Le columbarium



Un columbarium a été installé récemment au cimetière de Chazey-Bons afin de répondre à une demande de nos habitants.

Il sera rendu plus agréable grâce à de la végétation, des fleurs, des galets pour le jardin du souvenir, des allées, afin d'apporter la sérénité nécessaire à ce lieu.

D'autres columbariums sont prévus dans les cimetières des hameaux

Mesures de vitesse dans le hameau de Rathonod et sur la route de Montchoisi.

Hameau de Rathonod :

Des mesures de comptage de véhicules et de mesure de vitesse ont été réalisées dans le hameau de Rathonod pendant la période du 14 au 23 septembre 2009.

L'appareil enregistreur a été disposé entre les deux ralentisseurs dans la ligne droite traversant le hameau.

L'analyse des données a fait ressortir les éléments suivants :

- nombre de véhicules ayant transité dans la semaine : 1977 dont 80 poids lourds (moyenne de 220 véhicules par jour)
- jour le plus chargé : le samedi avec 265 véhicules
- vitesse moyenne relevée :
voitures légères : 29,9 km/heure – poids lourds : 24,45 km/heure
- vitesse maximum :
voiture légère : 60 km/h (entre 1h et 2h du matin) – poids lourds : 55 km/h (entre 12 et 13 heures)

- jours où la vitesse est la plus élevée :
pour les véhicules légers : le lundi et le mercredi
pour les poids lourds : le vendredi et le dimanche

Pour rappel, la vitesse est limitée à 30 km/heure à cet endroit.

On peut conclure que si des excès de vitesse existent, les conducteurs respectent en majorité la vitesse réglementaire.

Route de Montchoisi :

Les mesures de comptage de véhicules et de mesure de vitesse ont été réalisées sur la route de Montchoisi pendant la période du 14 au 23 septembre 2009.

L'appareil enregistreur a été disposé en amont du château au niveau de l'enfilade de virages.

L'analyse des données a fait ressortir les éléments suivants :

- nombre de véhicules ayant transité dans la semaine : 2894 dont 110 poids lourds (moyenne de 326 véhicules par jour)
- jour le plus chargé : le vendredi avec 389 véhicules
- vitesse moyenne relevée :
voitures légères : 58,4 km/heure – poids lourds : 49,5 km/heure
- vitesse maximum :
voiture légère : 95 km/h (entre 21h et 22h) – poids lourds : 75 km/h (entre 12 et 14 heures)
- jours où la vitesse est la plus élevée :
pour les véhicules légers : le mardi et le vendredi
pour les poids lourds : le mercredi et le samedi

Pour rappel, la vitesse est limitée à 50 km/heure à cet endroit.

Cette portion de route est relativement « roulante ». L'analyse approfondie des données montre que les véhicules roulent sensiblement plus vite dans le sens montant (Montchoisi-Cressieu). La vitesse moyenne observée est supérieure de 10 km/heure à la vitesse limitée et 25 % des véhicules roulent à plus de 69 km/h (61 km/h pour les poids lourds).

Rénovation de l'église



En préambule, disons que cette rénovation fut une affaire rondement menée, puisque la déclaration de l'association fut faite le 22 octobre 2008 et la déclaration de sa dissolution le 16 octobre 2009,

Dès l'annonce faite d'un don anonyme très important de 15 000 euros, réservé uniquement à cette rénovation, un petit groupe de paroissiens, aidés du Père Michel Page, a pris « les choses en mains » et a rencontré Monsieur le Maire, puisque l'église fait partie du domaine communal. Après accord de la municipalité et promesse d'intervention financière (6.450€), « l'association pour la rénovation de l'église de Bons » a rencontré l'association diocésaine d'art sacré pour le choix des peintures et s'est préoccupée de compléter le financement. Deux concerts donnés en l'église de Bons, l'un à Noël par le chœur Ensemble de Culoz, l'autre au printemps par Jean-Marc Folliet, neveu de Madame Michon (à titre bénévole), ont été sponsorisés par les entreprises de la commune à hauteur de 1870 €. Qu'elles en soient encore remerciées !!

Ensuite une souscription a été lancée auprès des habitants de Chazey-Bons (et de personnes originaires de Chazey-Bons) pour un montant de 5285€.

Enfin la paroisse a été sollicitée (2000€).

En accord avec la Municipalité, c'est l'entreprise Gasmérolé qui a été retenue et qui a fourni un travail absolument remarquable, aidée pour le choix des peintures par la Commission d'Art Sacré.

En même temps, une dizaine de bénévoles, aidés par les employés communaux pour le transport des bancs, ont lavé et reverni les

bancs, les estrades, ont repeint les autels latéraux, le tabernacle, le chemin de croix.

Remercions encore une fois tous ceux qui ont oeuvré à cette magnifique rénovation d'un coût total d'environ 30.000€. Que les croyants comme les non-croyants qui ne l'ont pas encore appréciée n'hésitent pas à pousser la porte de l'église (elle est toujours ouverte!).

L'école de Chazey-Bons choisie pour son projet « école numérique »



Le 31 mars était lancée par le ministre de l'éducation nationale le programme de développement du numérique dans les écoles rurales (communes de moins de 2000 habitants) dont Chazey-Bons fait partie.

Le but étant de permettre aux écoles rurales de s'équiper en matériels informatiques afin de donner aux élèves l'accès aux technologies de l'information qui sont de plus en plus souvent utilisées dans les programmes d'éducation.

Cette opération prévoyait une aide de 80% du coût du projet avec un plafond à 10000 euros pour les dossiers de candidatures qui étaient retenus. Seulement 65 projets sur les 265 écoles rurales que compte le département pouvaient être financés.

Après concertation avec Mme la directrice Dorothee Salacroup il était rapidement décidé que la commune soumettrait sa candidature, et le Conseil Municipal votait son soutien pour la partie restante du financement.

Grâce à la qualité du dossier de candidature élaboré par le corps enseignant, l'école de Chazey-Bons était retenue. Un ensemble constitué de 9 ordinateurs, d'un tableau interactif, d'une imprimante, le tout étant mobile pour aller de classe en classe, est maintenant en fonction.

Merci à la directrice et son équipe enseignante pour la réussite de ce projet pour nos enfants.

Réglementation du brûlage des déchets végétaux par les particuliers



La mairie reçoit souvent des questions ou des plaintes concernant l'allumage de feux.

Voici un extrait de l'arrêté préfectoral qui s'applique sur

notre commune.

- Tout dépôt sauvage de déchets ou de débris de quelque nature que ce soit, ainsi que toute décharge brute de déchets ménagers ou de déchets issus des activités artisanales, industrielles ou commerciales **sont interdits**.

Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets ménagers et assimilés, des déchets issus des activités artisanales, industrielles ou commerciales **est interdit**.

- Les déchets végétaux des parcs et jardins sont des déchets ménagers, partie fermentescible, en vertu du décret du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets. (rubrique 20.02.01). Ils sont constitués principalement de bois provenant des débroussaillages, de la taille de haies, arbres et arbustes et de verdure provenant des tontes de pelouse, fleurs et ne sont pas ordinairement collectés.

La valorisation de ces déchets végétaux par compostage individuel ou en déchetterie doit être privilégiée.

Toutefois, afin de prendre en compte les pratiques locales, **le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres est autorisé, uniquement en ce qui concerne les particuliers.**

Cette autorisation s'applique sous réserve de respecter les conditions suivantes :

a) Sur les végétaux pouvant être brûlés :

· Les déchets de bois à éliminer devront être suffisamment secs pour brûler facilement et en produisant un minimum de fumée.

· Le brûlage des déchets végétaux à forte teneur en eau, essentiellement la verdure (pelouse...), est interdit.

· L'adjonction de tous produits (pneus, huile de vidange, gasoil...) pour activer la combustion du

bois est interdite.

b) Sur les périodes pendant lesquelles le brûlage est autorisé :

· Le brûlage est interdit du 15 juin au 15 septembre.

· A l'exception de cette période, le brûlage des végétaux ne pourra s'effectuer qu'après le lever du jour et l'extinction totale du feu devra avoir lieu avant 20 heures.

c) Sur les zones dans lesquelles peuvent s'effectuer une opération de brûlage :

· Le brûlage ne doit entraîner, pour le voisinage et pour les usagers des axes routiers et ferroviaires, aucune gêne, aucun danger ou aucune insalubrité, notamment par les fumées.

· Le brûlage doit être effectué à une distance minimale de 25 mètres des voies de circulation et des constructions. Le maire pourra imposer une distance minimale supérieure aux 25 mètres.

· Une distance de 10 mètres des lignes électriques aériennes devra également être respectée lors de toute opération de brûlage.

· Aucun brûlage ne pourra être effectué à une distance inférieure à 200 mètres d'une forêt pendant la période du 1er mars au 30 septembre.

· Le particulier doit s'assurer que le brûlage s'effectue dans une zone dégagée ne comportant aucun matériau combustible susceptible de propager le feu.

d) Sur les conditions diverses de sécurité :

· Le brûlage doit se faire sous la surveillance permanente d'une personne. Cette personne doit pouvoir disposer, à proximité immédiate, des moyens nécessaires pour éteindre le feu à tout moment. Elle doit s'assurer que le feu est complètement éteint avant de quitter les lieux et au besoin arroser les cendres.

· Le brûlage est interdit les jours de grand vent.

· En vertu des pouvoirs de police que lui confère l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales, le maire peut s'opposer au brûlage de bois issu du débroussaillage et de la taille notamment si les conditions susvisées ne sont pas remplies ou si les circonstances locales (météo, sécurité) l'exigent.

Bon voisinage

Les bruits de voisinage sont liés au comportement de chacun de nous, aux objets, appareils ou outils que nous utilisons, ou aux animaux dont nous avons la garde.

Des lors qu'ils sont émis aux heures de repos, de façon répétée ou intense, les bruits peuvent porter atteinte au droit à la tranquillité de nos voisins.

Il est ainsi important que chacun de nous fasse appel sinon à son civisme du moins à sa courtoisie, afin d'éviter des conflits de voisinage inutiles.

Voici les règles pratiques pour éviter de créer des nuisances :

En cas de résidence collective à étages, évitez de faire des bruits au plancher.

Pour cela, faites amortir les bruits de chaises grâce à un revêtement absorbant à leur pieds, évitez d'utiliser à l'intérieur des chaussures à talons bruyants, proscrivez les jeux bruyants, ne posez pas les caissons des hauts parleurs à même le sol



Vérifiez que vos installations électriques ne gênent pas les voisins. Pour cela, elles doivent d'ailleurs répondre aux normes acoustiques réglementaires.

Il s'agit des :

- Appareils de climatisation et de chauffage ;
- Installations des ventilations mécaniques ;
- Appareils ménagers ...

Ne laissez pas marcher vos appareils sonores et audiovisuels à grande intensité toute la journée, si vous êtes dans un immeuble collectif.

Les instruments de musique (piano, batterie, flute, guitare..) sont à utiliser raisonnablement. Mettez-vous à la place de votre voisin qui vous entend faire vos gammes toute la journée



Votre tondeuse à gazon en marche ne doit pas dépasser une puissance acoustique indiquée par les normes.

Respectez l'arrêté préfectoral (ou municipal, plus restrictif) qui prescrit les jours et heures d'utilisation

- **les jours ouvrables de 8h à 14h et de 14h à 19h30**
- **les samedis de 9h à 12h et 15h à 19h**
- **les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**



Ne laissez pas les chiens dont vous avez la garde, aboyer de façon intempestive portant atteinte à la tranquillité du voisinage.

Veillez à ne pas être « l'auteur ou complice de bruits, tapages, ou attroupements injurieux et nocturnes troublant la tranquillité des habitants ».

Gérez les nuisances sonores occasionnelles de façon courtoise, avec vos voisins :

Les travaux de bricolage bruyants et gênants ne doivent pas être effectués le dimanche, ni pendant les heures de repos (le soir).

Les voisins doivent être prévenus des fêtes organisées chez vous.

Aux descendants des cantonniers

On les appelle maintenant et peut être pompeusement employés municipaux.

Comme si changer les mots ennoblissait les métiers exercés par nos aïeux.

Le cantonnier appartenait à la vie quotidienne de nos villages.

En avait-il moins de considération pour autant ?

Ecartons ces jeux de mot, nos braves employés municipaux sont et resteront le fer de lance de nos communes.

Qui s'affaire chaque jour et par tous les caprices du temps à câliner nos routes, nos caniveaux, nos trottoirs, nos herbes folles et nos jolies fleurs, voués à une désuétude certaine sans le savoir faire de ces éternels besogneux ?

Et combien passent auprès d'eux sans un regard ou un mot agréable ?

Cependant, ils sont toujours là où et quand on réclame leurs bras à l'exécution d'un quelconque travail plus ou moins facile. Et qui s'en plaindrait ? Qui aurait l'audacieuse insolence de dénigrer leur assiduité et leur constance ?

Dignes héritiers de nos faucheurs de fossés ou de nos dameurs de sentiers, ils s'affairent à leurs tâches quotidiennes avec la même ardeur et aussi le même zèle que nos grands pères.

Ces ouvriers de notre vie rurale implantent, modifient, arrangent, exécutent tout ce que leur réclame la commune. Et c'est bon de les savoir là, parmi nous, à prendre soin de notre bien être.

C'est bon de s'appuyer sur leurs solides épaules de cantonniers, devenus pour les besoins du vocabulaire moderne nos <<employés municipaux>>.



Rond point de Penaye



Le rond point situé vers Intermarché a fait peau neuve cet été et s'est orné d'une sculpture réalisée par M De Lorenzi. Au centre de celle-ci se trouve un poisson qui saute : c'est un clin d'œil au Furans qui traverse notre commune et fait le bonheur des pêcheurs. Les colonnes qui l'entourent symbolisent les montagnes de notre Bugey.

Après un essai de prairie fleurie qui ne s'est pas révélé concluant, l'aménagement paysager sera repensé de façon à mieux mettre en valeur le rond point et sa sculpture.

Voiries communales



- L'accès et le parking du cimetière de Chazey ont été refaits en enrobé.
- Un inventaire et un lavage des panneaux d'agglomération de l'ensemble de la commune a été réalisé
- Les panneaux défectueux ont été remplacés et des bornes de croisement ont été rajoutées.
- Une entreprise de balayage est intervenue dans le bourg.

Des nouvelles des entreprises de notre commune

Comme vous le savez tous, cette année a été très difficile pour tous les secteurs économiques. Néanmoins nous avons le plaisir d'accueillir de nouveaux entrepreneurs sur notre commune et je tiens à vous les présenter brièvement dans les lignes qui suivent.

Mr Seive, tailleur de pierre depuis l'âge de seize ans, après de nombreuses années de pratique en tant qu'employé dans des entreprises de la région Rhône-Alpes a décidé de travailler pour son compte. Avec son associée Mme Colléla ils créent la SARL « les Nouvelles Pierres du Bugey » et s'installent dans les locaux de Remy De Lorenzi à l'entrée Sud de Chazey-Bons.

Mr Christian Budillon reprend en juin 2007 une entreprise de menuiserie établie à Virieu-le-Grand, il l'appelle M.C.B, Menuiserie Christian Budillon, transfère son activité sur notre commune en septembre et prend place dans les anciens locaux MADEP sur la ZA de Penaye. Mr Budillon et son épouse, ainsi que cinq employés et trois apprentis y travaillent.

Mme Mélanie Gallat, jeune créatrice de vêtements et accessoires de mode a démarré sa micro-entreprise de fabrication de chapeaux. Elle est installée au-dessus de la chocolaterie Carpin dans le bourg de Bons. Un article lui est dédié ci-contre.

Je voudrais aussi souligner :

- l'inauguration cet été de la nouvelle unité de production entièrement modernisée à Chazey-Bons Préfa,
- l'installation d'une surface de plus de mille mètres carrés de panneaux photovoltaïques sur les garages de l'entreprise Bustours qui lui permettra de produire l'équivalent des besoins en électricité de la zone de Penaye,
- le trophée « FNTF Environnement » obtenu au niveau national par l'entreprise Dumas TP pour ses efforts dans ce domaine.

Nous sommes heureux de pouvoir compter sur ce tissu économique actif et le dynamisme de nos entrepreneurs.

Les incroyables ... chapeaux !



Les Incroyables : un atelier qui se situe rue du Furans où vous accueille Mélanie Gallat, jeune créatrice souriante de 22 ans, native de Cressieu.

De ses petites mains de fée, avec un peu de tissu, quelques boutons, naîtra un chapeau unique, jamais vu sur nos têtes !

Mélanie a fait ses études à Tours pour obtenir un BT vêtements créations et mesures puis ensuite sur Lyon, elle a continué par un CAP modiste. Elle s'est installée en novembre 2008 à Chazey-Bons.

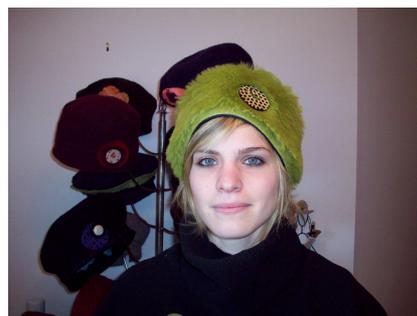
Créatrice de chapeaux pour la vente aux particuliers, à des boutiques, et sur des marchés de créateurs, elle élargit ses compétences aussi au prêt à porter sur commande et elle peut effectuer retouches ou transformations sur tout vêtement.

Les matériaux utilisés pour ses chapeaux sont en hiver : la laine bouillie et en été : le sisal, la paille, le lin. Divers accessoires agrémentent ses œuvres : plumes, nacre, bois, boutons variés.

Jeune et dynamique, son talent s'affiche dans des défilés de mode et des ateliers de confection.

Cet été, Mélanie a participé au concours international de création de chapeaux à Causade (Lot et Garonne), elle a terminé 24ème sur 376 ! ...talent à reconnaître !

Nous ne pouvons que lui souhaiter réussite dans son entreprise et ses créations !!



Le fleurissement à Chazey-Bons

Si vous essayez de compter toutes les fleurs qui embellissent notre commune chaque été, vous arriverez environ à 5500 pieds ! Entre géraniums, œillets, sauges, bégonias, pétunias, et bien d'autres, elles rivalisent de beauté !

C'est le Comité de Fleurissement aidé des employés communaux : Hervé et Franck qui les plantent chaque fin de printemps.

Mais suivons la préparation de ces Belles de nos étés.

Sous la serre communale, certaines graines comme les œillets ou les roses d'Inde, les sauges, les zinnias sont semées tôt à la fin de l'hiver puis repiquées en godets. D'autres plantes comme les bégonias, les coléus, les rudbeckias, les agératums, sont achetées jeunes -3 feuilles- en mini mottes courant avril, elles doivent être repiquées rapidement en godets et restent sous la serre pour s'étoffer. Ainsi au printemps sous la serre pavoisent ou se toisent environ 4 000 plantes dans leur godet cherchant à être la plus éblouissante !

Certaines fleurs sont plus délicates à cultiver comme les géraniums, les pétunias, les impatiens et sont achetées chez l'horticulteur soit 1 500 pieds.

Dès que les plantes sont installées dans les massifs ou les jardinières il reste à les câliner ! Nos Belles ont besoin d'eau et de soins pour durer tout l'été ! Cette tâche est surtout assurée par Franck et Hervé aidés par les membres du Comité de Fleurissement.

En plus petit nombre, des pensées sont semées en août puis repiquées pour être en fleurs à l'automne dans nos jardinières.

Vous connaissez tout sur la naissance des fleurs de notre commune pour l'embellir et la rendre accueillante. Le comité de Fleurissement y consacre beaucoup de temps et recherche toujours des nouveaux bénévoles pour l'aider.

DEVINETTE : Quelle est cette fleur ?



Le premier qui donnera son nom au : 06 29 33 30 48 gagnera un lot de six plants de géranium offert par le Comité de Fleurissement

(Re)mettez-vous à la pêche !!



Vous traversez souvent les ponts qui enjambent le Furans ; vous vous promenez peut-être parfois le long de ses berges, et vous admirez ce joli cours d'eau.

Et si cette année vous vous en rapprochiez un peu plus, en vous (re)mettant à la pêche !!!

Vous allez dire qu'il n'y a plus de poissons, que cela ne vaut pas la peine de perdre du temps au bord de l'eau.

C'est vrai les paniers de truites de nos anciens ne sont souvent plus que souvenirs, mais il reste encore du poisson ; en tout cas la Société de pêche s'emploie à essayer de mettre en place des actions pour reconstituer la faune piscicole.

Cette année, pour vous permettre de prendre du poisson, il a été décidé de procéder à quatre « lâchers » de truites (chacun de 300 poissons environ) répartis depuis l'ouverture au mois de mars jusqu'au début de l'été.

Les truites vous attendent !!

Rendez-vous chez Carpin (boulangerie-café) à Chazey-Bons, ou Plottin (restaurant) à Pugieu pour prendre une carte à l'année ou à la journée (si vous voulez faire des essais).

Il vous sera remis une notice qui précisera les dates et les lieux précis des « lâchers ».

La suite vous appartient, tout comme les truites que vous prendrez !!!

Et puis si vous rentrez bredouille, (parce que cela fait partie de la pêche !) vous verrez que le plaisir que vous avez pris au bord de l'eau est tout aussi important que les poissons que vous ramenez !!!

Alors on compte sur vous et pensez aux enfants !! Emmenez les au bord de l'eau, la pêche est un plaisir et une passion qui mérite qu'on commence le plus tôt possible.

A bientôt doncau bord du Furans !

Le site internet de la commune



L'objectif du site internet est de promouvoir notre commune et d'offrir un certain nombre d'informations à ses habitants en complément des autres supports de communication (panneaux d'affichage, accueil mairie, bulletin municipal) ou réunions de quartier.

Le cahier de charges du site internet a été élaboré de mars à août 2008. La consultation des entreprises a eu lieu en septembre 2008. C'est l'entreprise B2F/ (Bourget-du-Lac) qui a été retenue. Une année a été nécessaire pour concevoir les 68 pages du site.

Les conseillers municipaux à l'origine de ce nouveau service sont Fabrice GALLET, Christine COCHET et Bruno FORT. La mise en ligne a été effectuée le 1^{er} novembre 2009. Marie-Christine PITRAT-VAUDAY participe à sa mise à jour.

Depuis la page d'accueil, 5 rubriques sont proposées :

- Découvrir la commune (présentation du chef-lieu et ses hameaux, histoire, patrimoine)

- Vivre à chazey-bons (démarches administratives, urbanisme, école, services, disponibilité des salles communales, etc...)
- Vie municipal (budget, projet, compte-rendus de conseil, bulletins)
- Economie (liste des entreprises, pisciculture)
- Tourisme – animations (liste des associations, programme des festivités)

Un menu en page d'accueil est proposé pour accéder plus rapidement à certaines pages (permanence de la mairie, horaires d'ouverture des déchetteries locales ou disponibilités des salles communales). Ce menu pourra évoluer en fonction des besoins des habitants.

Au 11 décembre 2009, les statistiques de connexion sont :

162 visiteurs différents
322 visites (308 en provenance de France, 5 de Suisse, 2 de Suède et 1 d'Espagne, 1 de Grèce, 1 des Etats-Unis, 1 d'Allemagne)
Entre 3 et 15 visites par jour (28 visites le 13/11)

68 pages consultées 1788 fois

Le temps moyen passé sur le site est de 6 minutes

Les pages les plus visitées sont :

Les actualités
La photothèque
La liste des entreprises
Les compte-rendus du conseil
Les horaires de la mairie
La page « patrimoine bâti »
La page « présentation de la commune »
La disponibilité des salles
La présentation du conseil

Rappel de l'adresse du site :

<http://www.chazey-bons.fr>

Le Centre de Première Intervention de Chazey-Bons

Le CPI (Centre de Première Intervention) de Chazey-Bons est constitué de 10 pompiers bénévoles dont une femme.

Cette année, on peut noter le recrutement d'un nouveau pompier, Mr Bonnard Thierry et deux cessations d'activités, Mrs Blanc Michel et Michaud Jean-Paul.

L'effectif de 10 personnes, préconisé par le SDIS (Service Départemental d'incendie et de secours) de l'Ain pour assurer les missions du CPI, est maintenu.

A quoi sert le CPI de Chazey-Bons ?

Les pompiers du CPI doivent être en mesure d'assurer sur la commune les missions suivantes :

- Premiers secours aux personnes
- En première intervention, une protection contre l'incendie
- Une sécurisation d'un accident de circulation sur la route
- Destruction d'insectes présentant un danger à la population

- Opérations diverses : inondations, dégagement de voies de circulation...
- Le contrôle annuel des poteaux d'incendie

Bilan des interventions réalisées en 2009 :

Cette année, 45 interventions ont eu lieu contre 34 en 2008.

Le nombre d'interventions en 2009 a fortement augmenté par rapport à l'année précédente par la présence importante de nids de frelons et de guêpes.

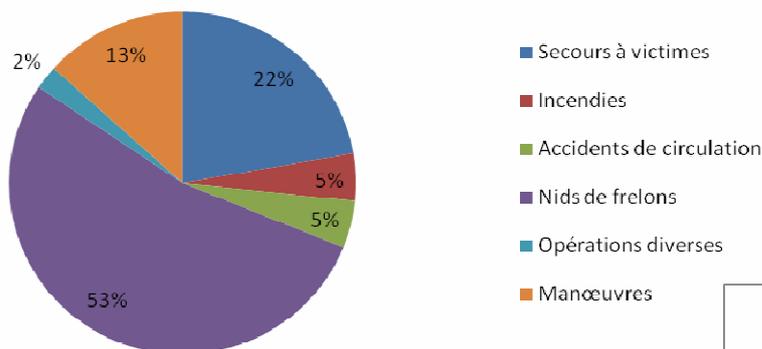
L'ensemble de la région a subi une prolifération exceptionnelle de nids d'insectes cette année, d'où une pénurie générale d'insecticide sur le département. De ce fait, le CPI n'a pu tenir les délais d'intervention habituels et présente ses excuses pour les désagréments occasionnés.

Il est à noter que la destruction des nids n'est réalisée que lorsque leur localisation présente un danger pour les habitants et que cette intervention est gratuite sur notre commune.

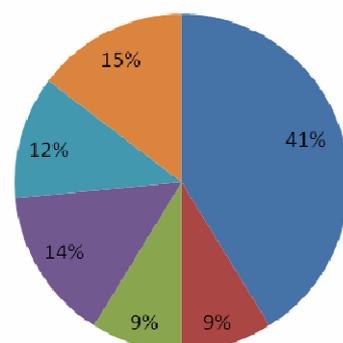
Mr le Maire, Mr le chef de corps, le CPI, et les membres de l'amicale des Sapeurs Pompiers de Chazey-Bons souhaitent remercier Mrs Blanc Michel et Michaud Jean-Paul, pour leurs nombreuses années de service au sein de la compagnie.

Nature des interventions du CPI de Chazey-Bons

En 2009



En 2008





Le Sou des écoles est une association à but non lucratif qui a pour vocation le financement des activités scolaires pour les enfants scolarisés

sur la commune : sorties culturelles ou sportives, intervenants, voyages scolaires....

L'association fonctionne grâce à différentes sources de financement : la subvention de la municipalité, les cotisations des parents d'élèves et surtout les bénéfices rapportés par les différentes manifestations organisées tout au long de l'année scolaire. Manifestations auxquelles nous souhaitons associer les familles des enfants scolarisés mais également tous les habitants de notre commune.

Cette année les élèves de CM1 et CM2 vont partir une semaine en voyage en Bourgogne sur le site du château de Guédelon, construit suivant les méthodes médiévales.

Notre principal souci est de trouver chaque année, de nouveaux parents prêts à apporter leur énergie et leurs idées au sein de l'association.

C'est avec plaisir que nous accueillerons toute personne désireuse de nous aider que ce soit lors de nos réunions, tous les premiers vendredis du mois à 19h à la mairie ou lors de nos diverses manifestations.

Je tiens à remercier les parents qui s'investissent déjà, et toutes les personnes de la commune qui participent aux manifestations, l'équipe enseignante, ainsi que les membres du bureau sans qui, rien ne serait possible.

Toute l'équipe du sou des écoles de Chazey-Bons vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2010.

**La Présidente,
Delphine MEISTERTZHEIM.**

**BILAN FINANCIER ANNEE SCOLAIRE
2008/2009**

RECETTES : 16 590.63 €

DEPENSES : 14 315.27 €

Les prochaines festivités

Dimanche 3 Janvier 2010: Thé Dansant des Rois du Club de l'Amitié.

Week end du 9 et 10 Janvier : Journées Boudin de La Société de Chasse

Dimanche 7 Février : Loto du Sou des Ecoles

Mois d'avril : Brocante du Sou des Ecoles et brioches du Fleurissement

Mois de Mai : Tombola de la Fête des Mères – Sou des Ecoles

Week end du 26 et 27 Juin : Fête du Four de Cressieu et vide grenier

Dimanche 19 Septembre : Brocante des Pompiers et brioches du Sou des Ecoles

Samedi 27 Novembre: Boudin du Fleurissement

Vie dans le temps passé à Rathonod

Le samedi était le seul jour de la semaine où elle quittait sa blouse grise; elle faisait un peu de toilette: corsage et jupe noire pour aller au marché de Belley. Seule, elle avait le souci et le travail de fabriquer les produits qu'elle vendrait à quelques familles et au marché : des tomes du beurre, des œufs, une volaille.

Elle s'asseyait, comme les autres paysannes, au bord de la fontaine des Terreux et elle attendait les clients. Lorsque son panier était vide, avec son argent, elle partait acheter l'épicerie pour la semaine. Au revenu du marché s'ajoutait, de loin en loin, la vente d'un veau, d'un agneau et, les années généreuses, celle d'un peu de blé, de vin...

.....

Les dimanches se vivaient très simplement : le matin, les travaux habituels, un peu de repos l'après midi. Puis, vers seize heures, en route avec les bêtes, trois vaches et les moutons, pour le pré des plantas ! Jamais inactive, ma tante tricotait une chaussette sur trois aiguilles ; la laine des moutons était filée par ses soins.

Je jouais à rouler dans l'herbe douce et j'aimais contempler l'horizon : d'abord les collines de Montchoisi, Penaye ; au loin la montagne de Parves et la dent du Chat. C'étaient de vrais montagnes, les plus hautes que j'ai jamais vues.



Au retour, paisiblement, les vaches allaient se désaltérer à la fontaine du four particulièrement fraîche. Ensuite, il fallait traire et le dimanche se terminait autour du pétrin pour le repas du soir. Soupe, tome, pain.



Extrait de « Sur le chemin 1924-1935 » De Georgette Claret qui quitta Rathonod en 1936 pour aller étudier à Lyon.

Ils sont nés ...



Mélissa REBOUX le 21 Janvier – Montchoisi

Flavie BARLET le 22 Juillet - Cressieu

Keran GONTHIER le 10 Août – Cressieu

Fantine ANSELMET le 12 Août – Cressieu

Noélie TOINETTE le 21 Août – Penaye

Damla TÜRK BEN le 26 Septembre – Bons

Félicitations aux heureux parents

Ils nous ont quittés ...



Jean VAUDAY de Bons le 29 Janvier

Michel SABRAN de Rothod le 16 Juillet

Marie-Thérèse de la Corbière de Bons le 17 novembre 2009

Nos condoléances aux familles endeuillées

SECRETARIAT de MAIRIE

Les heures d'ouverture du secrétariat de mairie ont évolué avec des plages horaires supplémentaires depuis le 1^{er} décembre 2008 ...

LUNDI	➤	13 h 30 à 16 h 30
MARDI	➤	10 h 00 à 12 h 00
JEUDI	➤	13 h 30 à 17 h 30
VENDREDI	➤	13 h 30 à 16 h 30
SAMEDI	➤	9 h 00 à 11 h 00

PERMANENCE du MAIRE

Si vous souhaitez rencontrer le maire vous pouvez prendre rendez-vous auprès de la secrétaire de mairie aux horaires suivant :

VENDREDI	➤	10 h 00 à 12 h 00
SAMEDI	➤	10 h 00 à 12 h 00



Documents d'identité

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Se présenter personnellement (empreinte digitale et signature) à la mairie de son domicile (les enfants mineurs doivent être accompagnés par l'un des parents) muni des pièces suivantes :

- Deux photos d'identité récentes et non découpées.
- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance (préciser les dates et lieux de naissance des parents). Extrait d'acte de naissance obligatoire pour une 1^{ère} demande ou après vol/perte.
- Deux justificatifs de domicile différents et récents (pour les majeurs domiciliés chez leurs parents, fournir également des justificatifs au nom de l'intéressé) .
- Carte d'identité à renouveler (en cas de perte ou de vol fournir la déclaration) .
- En cas de naturalisation récente joindre le certificat de nationalité.
- En cas de divorce fournir le jugement intégral de divorce.

PASSEPORT ELECTRONIQUE

Se présenter personnellement à la mairie de son domicile muni des pièces suivantes :

- Passeport à renouveler ou déclaration de perte ou de vol selon le cas .
- Extrait d'acte de naissance (à demander à la mairie du lieu de naissance)
- Deux photos d'identité récentes et identiques nouveau format.
- 60 € en timbres fiscaux (bureau de tabac ou recette des impôts). 30 € pour les mineurs de + 15 ans. Gratuit pour les mineurs – 15 ans .

- Deux justificatifs de domiciles (2 factures différentes : eau, E.D.F., carte de sécurité sociale ...)
- Les enfants mineurs doivent être accompagnés de l'un des parents.
- Les majeurs domiciliés chez leurs parents doivent fournir des justificatifs à leur nom ou une attestation d'hébergement établie par leurs parents et qui devra être certifiée par le Maire.
- En cas de divorce fournir le jugement intégral et définitif de divorce.

Validité : 10 ans

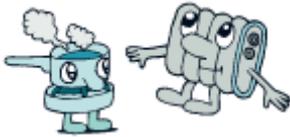
En cas de demande simultanée des deux documents, les pièces justificatives seront fournies en un seul exemplaire chacune et un imprimé unique sera complété.

Information sur le service de transport à la demande

La Communauté de Communes Belley Bas-Bugey a relancé son service de transport à la demande (TAD) pour l'année 2010, avec la communauté de communes Bugey Arène Furans et les communes d'Artemare et de Ceyzérieu, qui se sont associées pour offrir un service repensé.

Des nouveautés :

l'ouverture à de nouveaux publics (personnes en insertion, demandeurs d'emploi),
l'accès aux gares de Virieu le Grand et de Culoz.



Madame, Monsieur,

Il existe désormais une institution publique indépendante au service de vos concitoyens pour tous les sujets relatifs à l'électricité et au gaz naturel : le médiateur national de l'énergie.

Pour tout renseignement, contactez votre interlocutrice dédiée,

Marie-Claude Lassadi, à l'adresse
collectivites-locales@energie-mediateur.fr
 ou au **01 70 38 52 83**

Les missions du médiateur

Il a deux missions principales :

Informers les consommateurs sur leurs droits en les conseillant pour qu'ils se repèrent mieux dans cette nouvelle réalité qu'est l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz naturel.

Protéger les consommateurs en apportant des solutions aux litiges qu'ils rencontrent avec les fournisseurs d'électricité et de gaz naturel.

Comment les consommateurs peuvent-ils saisir le médiateur ?

Internet
www.energie-info.fr
www.energie-mediateur.fr

Courrier
 (sans affranchissement)
Médiateur national de l'énergie
 Libre réponse
 n°59252
 75443 PARIS
 Cedex 09

Téléphone

PREMIER D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

Téléchargez et réutilisez dans vos publications la fiche d'information du médiateur sur
<http://www.energie-mediateur.fr/espace-presse/dossiers-de-presse.html>



informer, conseiller, protéger

INFOS UTILES !

Mairie de Chazey-Bons

☎ 04 79 81 70 18

Sous-Préfecture de Belley

24 rue des Barons

☎ 04 79 81 01 09

Office du Tourisme Belley

☎ 04 79 81 29 06

Centre des Impôts de Belley

Îlot Grammont

☎ 04 79 81 65 40

EDF - GDF

Sécurité Dépannage réseaux électricité

☎ 04 74 46 83 24

Sécurité dépannage réseaux gaz

☎ 04 74 46 83 25

SOGEDO à VIRIGNIN

☎ 04 79 81 08 09

Hôpital de BELLEY

☎ 04 79 42 59 59

GENDARMERIE

☎ 04 79 81 69 00

SMUR ☎ 15

POMPIERS ☎ 18

ENFANCE MALTRAITEE ☎ 119

SANS ABRI ☎ 115

TRANSPORT A LA DEMANDE

☎ 04 79 81 86 28